

la lettre du Maire, 2 novembre 2011

La réforme intercommunale détricotée

→ Le changement de majorité au Sénat n'a pas tardé à produire ses effets. Ainsi, la commission des lois du Sénat, désormais présidée par Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), a adopté, le 26 octobre, **une proposition de loi modifiant diverses dispositions sur l'intercommunalité** inscrites dans la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010. Il s'agit, notamment, de laisser davantage de temps à la concertation locale. Principales modifications adoptées en commission : **les délégués communautaires conserveraient leur mandat jusqu'en 2014.**

En outre, **sans remettre en cause la date du 1er juin 2013** comme date butoir pour l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale, **le calendrier serait désormais le suivant :** établissement par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), à la majorité de ses membres, du **projet de schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 mars 2012** (au lieu du 31 décembre 2011) ; adoption de la proposition de schéma de la CDCI,